

ORDRE DU JOUR :

- . Communications de Monsieur le Maire,
  - . PROGRAMME REFECTION VOIRIE 1991,  
Rapporteur : Bernard BOULEY.
  - . TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX à compter du 1/1/1991  
Quotient Familial  
Rapporteur : Claude GARRO.
  - . CONVENTION COMMUNE/POMPES FUNEBRES GENERALES,  
Rapporteur : Claude GARRO.
  - . PERSONNEL,
    - a) Créations de Postes
    - b) Création d'un Comité Technique ParitaireRapporteur : André LEON.
  - . ZAC D'ACTIVITES - CONVENTION COMMUNE/SEMESSONNE  
Objet de la ZAC et Modalités de Concertation.  
Rapporteur : Bernard BOULEY.
-

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

LYCEE REGIONAL :

- . Pose de la première pierre  
le 19 Décembre 1990 à 9 heures.

Une invitation sera adressée à tous les Membres du Conseil Municipal et aux Associations de Parents d'Elèves.

TRANSPORTS SCOLAIRES : LIGNES 24.11 24.12

- a) La signature de la Convention entre la S.T.A, l'A.P.T.R 91 et les Communes du Canton interviendra avant la fin de l'année.
- b) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord est intervenu le 13 Novembre 1990 au cours d'une réunion que présidait Pierre TELLIER sur les horaires des transports vers EVRY, en présence du Transporteur et des Représentants des Parents d'Elèves.

ANNULATION DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS DU 3 SEPTEMBRE 1990

Monsieur Xavier DUGOIN confirme qu'une requête en annulation d'élection a été déposée au Tribunal Administratif par le Groupe "RENOUVEAU DE MENNECY" au motif que la Convocation à l'Election du 3 Septembre 1990 du Maire et des Adjointes est signée par la Secrétaire Générale et non par le Maire sortant Jean-Jacques ROBERT.

L'affaire a été jugée par la Juridiction compétente mais nous n'avons reçu à ce jour aucune notification des attendus du jugement.

Monsieur le Maire prendra les mesures juridiques qui s'imposent dans les délais réglementaires et convoquera la Conférence des Présidents et le Conseil Municipal.